CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale des Services Service des Séances de l'Assemblée 110-51

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET : Election des Conseillers départementaux à la commission départementale de coopération intercommunale.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°123 du 26 juin 2015, la Commission permanente a élu, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et au scrutin secret, 6 Conseillers départementaux pour siéger à la Commission départementale de coopération intercommunale.

Monsieur le Préfet vient de nous faire savoir que l'évolution démographique de notre département porte à 5 le nombre de sièges pour le Conseil départemental.

Ce sont les articles R5211-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixent les modalités de composition et de fonctionnement de cette commission.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne de 5 Conseillers départementaux pour siéger au sein de cette instance, étant précisé que les listes de candidats devront comprendre "un nombre de candidats cinquante pour cent supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur" soit pour notre département 8 candidats.

Je vous rappelle que la Commission permanente a reçu délégation pour procéder à la désignation des Conseillers départementaux appelés à siéger au sein de divers organismes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL